

DESTINATAIRE : Médecins, infirmiers praticiens spécialisés
EXPÉDITEUR : Laboratoire de microbiologie CHDL
DATE : Le 13 octobre 2017
OBJET : **Auto-prélèvement de spécimens génitaux chez la femme**

Bonjour,

Au cours des derniers mois, nous avons reçu au laboratoire des spécimens génitaux féminins auto-prélevés pour des tests de diverses natures. Cette pratique n'était ni promue ni encadrée par notre laboratoire de biologie médicale. Nous vous rappelons donc ici les bonnes pratiques car un résultat de qualité n'est possible que si un échantillon de qualité est soumis au laboratoire.

Recherche de *Chlamydia trachomatis* et *Neisseria gonorrhoeae* par TAAN

L'appareil dont dispose notre laboratoire n'est pas homologué pour les spécimens vaginaux. Un spécimen de l'endocol est donc privilégié. Ce type de spécimen ne peut pas être prélevé par la patiente elle-même. Un spécimen urinaire auto-prélevé est acceptable, mais moins sensible que les spécimens de l'endocol.

Recherche de *Neisseria gonorrhoeae* par culture

Les guides québécois ne soutiennent pas l'utilisation d'auto-prélèvement pour cette analyse.

Recherche de *Trichomonas vaginalis* par culture et GRAM pour vaginose bactérienne

Aucune littérature ne soutient l'utilisation d'auto-prélèvement pour ces analyses. Bien que l'auto-prélèvement soit mentionné comme une option pour le *Trichomonas vaginalis* dans les lignes directrices québécoises, il s'agit d'un spécimen très fragile qui doit être immédiatementensemencé dans un milieu spécifique. Nous jugeons donc que ce prélèvement doit être fait par un professionnel, d'autant plus que le prélèvement pour détecter la vaginose bactérienne est indiqué au même moment chez les patientes présentant un tableau clinique de vaginite.

Recherche de *Streptococcus* du groupe B chez la femme enceinte

Les lignes directrices canadiennes (2013) et américaines (2010), permettent l'auto-prélèvement pour le dépistage du streptocoque du groupe B, s'il est accompagné d'un enseignement sur la méthode de prélèvement et s'il est réalisé en milieu de soins ambulatoires. Nous convenons donc qu'un auto-prélèvement au bureau du médecin, immédiatement après l'enseignement, est acceptable. Le développement d'une offre de service de ce test en CLSC (centre de prélèvements) est en discussion.

Nous avons donc développé un «feuilleton d'instruction au patient» pour l'auto-prélèvement de streptocoque du groupe B. Il est joint à cette note de service.

Nous en profitons pour vous rappeler que de tels feuillets d'instructions sont disponibles sur intranet pour de multiples prélèvements et doivent être remis aux patients avec le matériel nécessaire au prélèvement.

Lien dans l'intranet local :

http://www.csssni.reg14.rtss.qc.ca/labs/Personnel%20du%20laboratoire/6603%20Microbiologie/Organigramme/prelevements_et_transport/prelevements_et_transport.htm

En espérant que ces informations vous seront utiles, je vous rappelle que le laboratoire ne peut palier la pauvre qualité d'un prélèvement et qu'un prélèvement inadéquat expose le patient à un résultat erroné. Les spécimens ne répondant pas aux critères de qualité ci-haut indiqués seront donc rejetés.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Dr. Anaïs Lauzon-Laurin
Microbiologiste-Infectiologue
Chef du service de microbiologie-
maladies infectieuses, CHDL



Daniel Brunette
Chef des services de biologie médicale
OPTILAB LLL, CHDL